



Audit de l'ancien projet informatique clé novo SIPAC et de la nouvelle stratégie informatique AC

Rapport destiné à la Commission de surveillance du fonds de compensation de l'assurance-chômage

L'essentiel en bref

En 2013, la société CSC Switzerland (CSC) a reçu le mandat de renouveler intégralement la technologie devenue vétuste du système de paiement des prestations de l'assurance-chômage (SIPAC). En 2015, le projet informatique clé visant à renouveler ce système de paiement (novo SIPAC) s'est trouvé à la croisée des chemins¹. Fin juin 2015, la Commission de surveillance du fonds de compensation de l'assurance-chômage (AC) a interrompu le projet novo SIPAC. Le Contrôle fédéral des finances (CDF) a alors examiné l'ancien projet informatique clé et constaté le caractère structuré et cohérent de l'interruption effectuée. Il a jugé la nouvelle orientation choisie appropriée.

Selon l'organe de compensation de l'assurance-chômage, l'interruption du projet a provoqué des préjudices s'élevant à 350 000 francs, dans la mesure où une partie des prestations fournies seraient réutilisées. Sans ces dernières, ce montant serait plus important. Les détails à ce propos ont été présentés dans le rapport final du projet. Les travaux jusqu'à présent recensés du projet novo SIPAC ont été intégralement amortis à fin 2015. L'exploitation courante de SIPAC continue d'être assurée par CSC dans le cadre d'un nouveau contrat de maintenance.

Une nouvelle architecture cible doit être créée parallèlement au remplacement de SIPAC

Le remplacement de SIPAC devrait se faire par le biais d'un projet à venir, SIPAC futur, et les éléments déjà livrés devraient, dans la mesure du possible, être réutilisés. Dans le cadre d'une réorientation du département informatique de l'organe de compensation, une architecture cible générale² devrait de plus être développée pour la future gamme d'applications intégrée.

Le CDF a en outre examiné la nouvelle « stratégie informatique AC » et y voit des bases prometteuses en vue de la dite réorientation. La stratégie a été adoptée par la Commission de surveillance du fonds de compensation de l'AC le 15 juin 2016. Le CDF recommande à l'organe de compensation de décrire en détail une architecture du système³ afin de simplifier les exigences ainsi que les processus avant la mise en œuvre de SIPAC futur et d'élaborer l'architecture cible.

Texte original en allemand

¹ Le document «Audit du projet informatique clé novo SIPAC» (PA 15399) est disponible sur le site du CDF.

² Future architecture pour le système global de l'AC.

³ L'architecture d'affaires inclut les processus opérationnels et les objets de gestion.